

FICHE THÉMATIQUE

LA POLITIQUE DE COHÉSION 2021-2027

**STRATÉGIES DE SPÉCIALISATION
INTELLIGENTE**



Juillet 2024

STRATÉGIES DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE

RAPPEL DU CONTEXTE



Soutenir la dynamisation des écosystèmes régionaux de la recherche et de l'innovation et créer des avantages comparatifs pour les régions européennes.

Dès la programmation 2007-2013, la Commission européenne a demandé à toutes les autorités de gestion régionales de l'Union européenne d'élaborer une stratégie régionale d'innovation (SRI), aujourd'hui stratégie de spécialisation intelligente (S3) pour la recherche et l'innovation sur leur territoire. Cette demande se fondait sur le principe de la stratégie de Lisbonne (2000), pour laquelle le développement régional devait reposer sur la performance des systèmes régionaux d'innovation (SRI) et une relative spécialisation de leurs écosystèmes.

Afin de renforcer l'impact des financements européens sur des priorités qui contiennent un potentiel d'innovation, chaque autorité de gestion est invitée à **concentrer ses ressources sur les domaines d'innovation pour lesquels elle dispose d'atouts.**

Cette demande a été réitérée pour la programmation 2021-2027, les stratégies de spécialisation étant une condition nécessaire pour la mise en œuvre des objectifs spécifiques (OS) 1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe et 1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise.

Au-delà de la question de domaines de spécialisation, les autorités de gestion ont notamment été invitées, pour cette nouvelle programmation, à préciser les **principes d'animation de leur stratégie** (identification d'une instance de gouvernance), ainsi que de proposer des **outils de suivi et d'évaluation.**

Les autorités de gestion ont ainsi revu leur stratégie de spécialisation, de manière plus ou moins approfondie, **dans un contexte d'élaboration de leur schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)**, qui constituent quant à eux une exigence nationale.



PRINCIPALES ORIENTATIONS THÉMATIQUES ET SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES



Une continuité en matière de spécialisation avec un focus encore plus marqué sur les questions de transition écologique, de santé et de nutrition.

Si les domaines de spécialisation ont fait l'objet d'une revue dans le cadre de l'actualisation des S3, ces derniers n'ont généralement pas fait l'objet de refonte complète, mais de la confirmation de certaines orientations thématiques et dans certains cas de l'harmonisation de ces priorités à la suite de la fusion des Régions.

Le nombre de domaines de spécialisation retenus au sein de chaque stratégie ne semble pas avoir fait l'objet d'une rationalisation particulièrement marquée avec en moyenne six/sept domaines de spécialisation par stratégie régionale.

On remarque en revanche que le périmètre d'un certain nombre de domaines s'est précisé à l'issue de l'exercice par rapport aux versions précédentes.

Les domaines le plus ciblés par les stratégies régionales sont notamment :

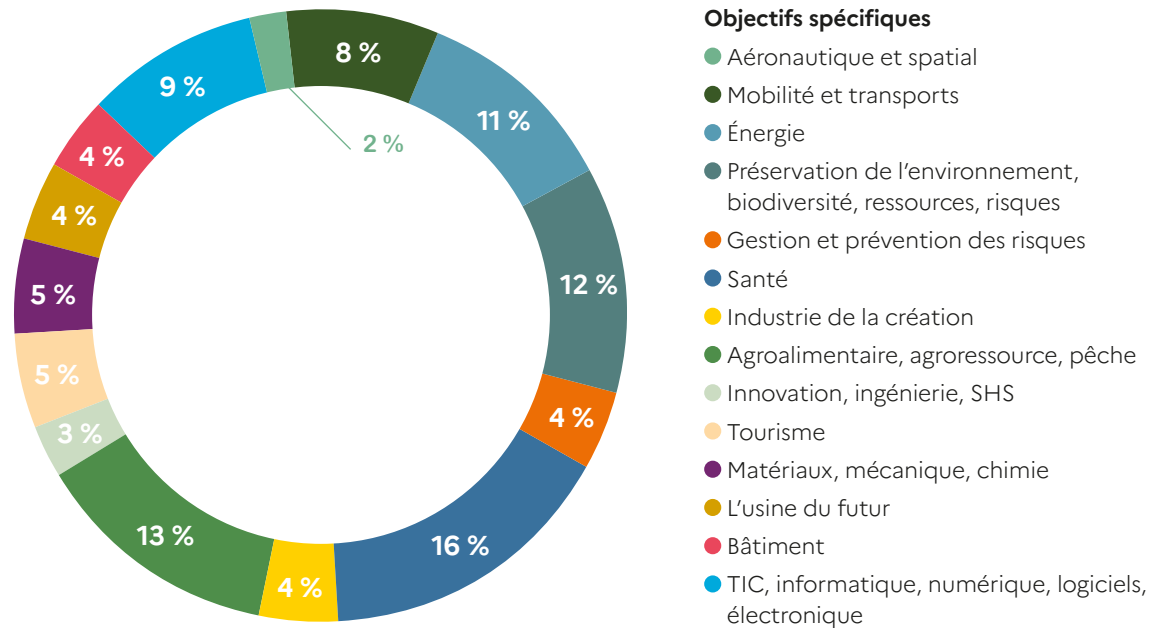
- La santé, à l'instar de la période 2014-2020, qui constitue la thématique la plus souvent visée par les stratégies. Seules les stratégies des Régions Corse et Mayotte ne mettent pas ce sujet en avant. Les effets de la crise sanitaire de 2020, mais également la question du vieillissement de la population, constituent des enjeux clés ;
- L'agroalimentaire et plus largement la valorisation des ressources agricoles (et halieutiques) sont également fortement présentes et en augmentation par rapport aux précédentes stratégies de l'ensemble des domaines retenus ;
- La préservation de l'environnement constitue également une thématique privilégiée et en nette hausse par rapport aux stratégies passées. À noter que la gestion de risques climatiques et la préservation des ressources naturelles sont notamment moteurs de cette dynamique ;
- Bien qu'en léger retrait par rapport aux précédentes versions, les thématiques liées à l'énergie restent prépondérantes dans les stratégies.

On observe par ailleurs que la thématique du numérique est moins identifiée dans les S3 car elle s'inscrit davantage comme un sujet transversal. La microélectronique, la photonique, etc., restent toutefois spécifiquement visées par certaines stratégies, dans un contexte de recherche de plus de souveraineté sur ces technologies.

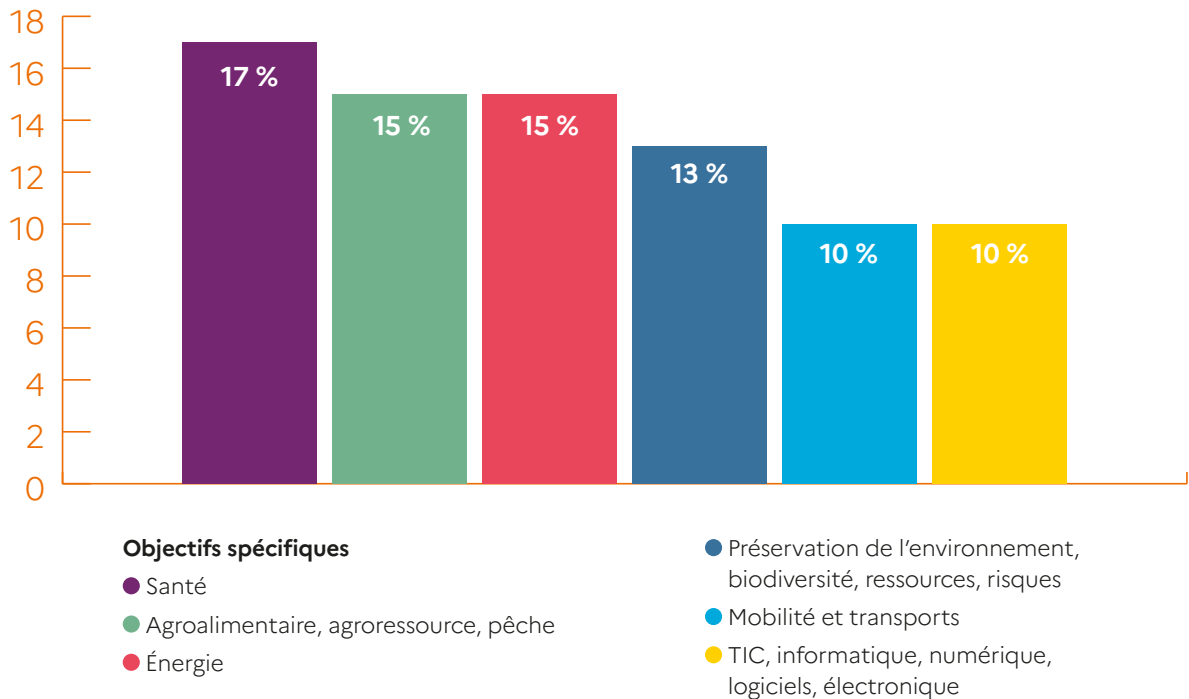
Les domaines liés aux matériaux, à la chimie ou à la mécanique apparaissent également en retrait, en particulier concernant la chimie (autre que la pharmacopée) et les industries mécaniques.



Répartition du FEDER prévisionnel des investissements territoriaux intégrés (ITI) par objectif spécifique



Nombre de stratégies régionales ayant au moins un domaine de spécialisation parmi les blocs



À noter que seuls les projets en adéquation avec les stratégies de spécialisation intelligente, donc ces domaines de spécialisation, seront soutenus **au titre de l'objectif spécifique 1.1¹**, en particulier les projets de recherche et développement (individuels ou collaboratifs) ou certains équipements de recherche.

Certaines autorités de gestion pourraient également mobiliser des fonds dans ces domaines de spécialisation comme critères de sélection pour l'OS 1.3² (compétitivité des entreprises), sans que cela soit exclusif.

¹ OS 1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et de l'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.

² OS 1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris les investissements productifs.

PRINCIPES DE GOUVERNANCE ET DE SUIVI DES STRATÉGIES



Une gouvernance et une animation reposant pour la plupart des stratégies sur des instances existantes et porteuses des SRDEII.

Le contexte d'élaboration des stratégies de spécialisation, notamment la réalisation en parallèle des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et, dans certains cas, des schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), a permis d'assurer une **concertation territoriale plus large** (que les strictes discussions sur l'allocation du FEDER) et d'identifier des pistes concrètes pour l'animation de ces stratégies.

Globalement, l'animation des S3 se caractérise par une **mutualisation/réutilisation des organes de gouvernance déjà existants**, notamment ceux en charge du suivi du SRDEII et des politiques d'innovation et de recherche. Ainsi, une majorité des autorités de gestion intègrent la gouvernance des S3 à celles du SRDEII au travers de comités ou d'organes de consultation locaux, sans pour autant que ces derniers soient mobilisés jusqu'à la sélection des projets (comité thématique de l'innovation, comité stratégique de l'innovation, comité régional de recherche et développement, agence régionale de l'innovation, etc.).

Pour beaucoup d'autorités de gestion, la gouvernance des S3 semble entraîner un nombre important de partenariats avec, dans certains cas, une animation dédiée et planifiée par domaine de spécialisation (Bretagne, Normandie), en la confiant à des pôles de compétitivité ou filières clés (Bourgogne-Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur) ou des collectifs dédiés et mobilisés dans le cadre de l'élaboration de ces stratégies (Bretagne, Normandie).

Certaines Régions comme Auvergne-Rhône-Alpes ou Occitanie ont fait le choix d'une gouvernance moins partagée, reposant davantage sur les directions « métier » de la Région ou des collectivités référentes, jugeant que les directions Europe n'étaient pas assez en prise avec les acteurs de la recherche et de l'innovation. D'autres autorités de gestion, à l'instar de la Région Île-de-France, ont souhaité mobiliser une assistance à maîtrise d'ouvrage pour assurer l'animation et le secrétariat de ces stratégies.

Concernant le suivi, la plupart des autorités de gestion ont également souhaité rapprocher les exercices prévus au titre du suivi de leur SRDEII (en plus du suivi des indicateurs de leur programme FEDER/FSE). C'est le cas de Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Occitanie ou encore Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans plusieurs cas, ces indicateurs déjà existants sont couplés avec un référentiel d'indicateurs propres à chacune des spécialisations intelligentes.



L'Agence nationale de la cohésion des territoires en tant qu'autorité nationale de coordination des fonds européens et du FEDER édite des publications à destination des acteurs des fonds européens.

L'ensemble de ces publications est disponible sur le site www.europe-en-france.gouv.fr

Contacts

Agence nationale de la cohésion des territoires

europe-en-france@anct.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr

www.anct.gouv.fr

-  @L'Europe s'engage en France
-  @L'Europe s'engage en France
-  @EuropeenFrance
-  @EuropeenFrance
-  @europe_en_france